



Chercher un vrai conseiller fiscal pour réduction d'impôt

Par **bdavana**, le **29/08/2014** à **11:07**

Bonjour,

Je vous sollicite aujourd'hui car je viens de recevoir le montant de mes impôts 2013 à payer, qui a doublé par rapport à l'année dernière.

je suis marié, deux enfant, j'ai des revenus locatifs sur deux studios dont un acheté en 2013.

Je ne comprend pas pourquoi mes impôts ont doublé par rapport à l'année dernière.

J'ai demandé un détail aux SIE de Nanterre. Celui-ci devait m'envoyer un détails des calculs mais je n'ai toujours rien reçu.

Quand je fais une simulation de mes impots sur les site [impot.gouv](http://impot.gouv.fr) je n'arrive pas du tout a tomber sur le même montant à payer.

Pouvez-vous m'indiquer qui dois-je consulter, doit je prendre rdv avec mon SIE, doit je consulter une avocat fiscal....pour comprendre le calcul de mes impots 2013 et éventuellement trouver des solutions pour réduire le montant l'année prochaine.

Je NE souhaite PAS une personne qui se présente comme "conseiller patrimonial" et qui au final est un vendeur de bien, un liquidateur de bien (sous loi duflot, scellier ou autres....) ou un commercial de groupe immobilier.

Je cherche un VRAI conseiller fiscal.

je vous remercie par avance.

Bruno D.

Par **Adonis**, le **29/08/2014** à **12:12**

Bonjour,

Je vous conseillerais plutôt un avocat fiscaliste.

Il conviendra d'apporter les avis d'imposition reçus en 2014 et 2013, ainsi que les déclarations correspondantes.

Bien cordialement

Adonis

Par **bdavana**, le **29/08/2014** à **12:15**

Bonjour et Merci pour votre réponse.

Aurriez vous un contact à me transmettre.

Merci beaucoup.

Cordialement

B.daviet

Par **alterego**, le **29/08/2014** à **12:46**

Bonjour,

[citation]"J'ai demandé un détail aux SIE de Nanterre. Celui-ci devait m'envoyer un détails des calculs mais je n'ai toujours rien reçu"[/citation]

Nous ignorons quand vous l'avez demandé mais sachez que c'est relativement long, d'autant plus que le SIE est certainement assailli de demandes similaires.

Pourquoi long, parce le traitement des déclarations et l'émission des avis d'imposition ne sont pas effectués au SIE mais dans un centre de traitement qui regroupe les SIE de plusieurs départements. Les SIE ne disposent pas encore de toutes les informations permettant de justifier l'imposition ou n'y ont pas directement accès.

Beaucoup de contribuables non imposables le sont, comme vous, devenus et certains dans la proportion d'augmentation qui est la vôtre.

Bien qu'une erreur, plutôt rare, des services fiscaux soit possible, le contribuable n'est pas le dernier à en commettre.

Consulter comme Adonis vous le conseille serait une bonne chose.

Enfin, n'oublions pas que ce ne sont pas les services fiscaux qui votent les lois, d'autant plus douloureuses quand ceux qui les votent sont les principaux dépensiers de l'argent public.

Cordialement

Par **Adonis**, le **29/08/2014** à **13:56**

Bonjour,

Je ne connais pas le Barreau des Hauts-De-Seine. Vous pouvez consulter leur site internet (il a l'air assez complet) ou les appeler.

Certains Barreaux proposent des consultations gratuites et vous orientent vers un avocat dont c'est le domaine de compétence. Cela permet d'avoir un premier avis, libre à vous ensuite de poursuivre avec cet avocat sur une véritable consultation.

Bien cordialement.

Adonis